|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2018Genève 17-27 avril 2018** |  |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l’ordre du jour: PL 1.6** | **Document C18/15-F** |
| **8 février 2018** |
| **Original: anglais** |
| Président du Groupe de travail du Conseil sur la protection en ligne des enfants (GTC-COP) |
| résultats de la quatorzième réunion du groupe de travaildu conseil sur la protection en ligne des enfants |

|  |
| --- |
| RésuméLe présent rapport résume les principaux résultats de la 14ème réunion du Groupe de travail du Conseil sur la protection en ligne des enfants (GTC‑COP), tenue le 23 janvier 2018, conformément à la Résolution 1306 du Conseil de l’UIT (2010) et à la Résolution 179 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires. Suite à donnerLe Conseil est invité à **prendre note** du présent rapport. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références[*Résolution 179 (Rév. Busan, 2014)*](https://www.itu.int/pub/S-CONF-PLEN-2015)*, de la Conférence de plénipotentiaires, Résolution* [*1306*](https://www.itu.int/md/S09-CL-C-0108/en) *du Conseil* |

# 1 Introduction

1.1 La 14ème réunion du Groupe de travail du Conseil sur la protection en ligne des enfants (GTC‑COP) a eu lieu le 23 janvier 2018 au siège de l’UIT à Genève. Cette réunion, présidée par M. Ibrahim Al Dabal (EAU), a été suivie, sur place ou à distance, par une cinquantaine de participants, représentant les pouvoirs publics, le secteur privé, la société civile, des établissements universitaires et des organisations internationales et intergouvernementales.

# 2 Allocution de bienvenue

2.1 M. Malcolm Johnson, Vice-Secrétaire général de l'UIT, a ouvert la réunion. Il a souhaité la bienvenue aux participants présents dans la salle et aux participants en ligne. Il a affirmé que la question de la protection des enfants en ligne était une grande priorité politique et qu’il était donc essentiel que toutes les parties prenantes mettent en commun leurs ressources et s’entraident pour aborder ce problème. Il a aussi souligné sa grande satisfaction face à la participation active des intervenants et aux nombreuses contributions et a exprimé l’espoir que la présente réunion aboutisse à des résultats substantiels. Le Vice-Secrétaire général a encouragé les participants à faire des suggestions sur les moyens de rendre le Groupe de travail du Conseil plus actif et plus productif et a souhaité à tous une réunion fructueuse.

2.2 Le Président a souhaité la bienvenue aux participants et a remercié le Vice-Secrétaire général de sa présence et de son soutien. Il a exprimé sa fierté d’être le nouveau Président de ce Groupe de travail du Conseil. Il a souligné que n’importe quel enfant pouvait aujourd’hui se trouver isolé et disposer d’un accès indépendant à l’Internet, étant ainsi vulnérable à des dangers de tout ordre, pas seulement de nature sexuelle. C’est donc un honneur pour toutes les parties prenantes et tous les participants d’avoir la possibilité d’agir pour l’avenir de tous les enfants et de les protéger.

2.3 Le Président a aussi soumis l’idée de donner une identité au groupe – il a présenté le [logo](https://www.itu.int/en/council/cwg-cop/PublishingImages/Pages/Fourtheenth/1%D9%A1%D9%84%D8%AC%D9%86%D8%A9%20%D8%AD%D9%85%D8%A7%D9%8A%D8%A9%20%D8%A7%D9%84%D8%B7%D9%82%D9%84%20%D9%85%D9%86%20%D8%A7%D9%84%D8%A7%D9%86%D8%AA%D8%B1%D9%86%D8%AA.pdf) et a prié les participants de réagir à cette proposition.

# 3 Adoption de l’ordre du jour

3.1 L’ordre du jour a été adopté sans modification.

# 4 Rapports d’information

4.1 Les documents suivants ont été présentés par le secrétariat de l’UIT :

• [CWG-COP-14/2](https://www.itu.int/md/S18-CLCWGCOP14-C-0002/en): Le point sur l’Initiative relative à la protection en ligne des enfants (COP) de l’UIT.

• [CWG-COP-14/10](https://www.itu.int/md/S18-CLCWGCOP14-C-0010/en): Contribution du BDT: mesures relatives à la protection en ligne des enfants prises par le BDT.

# 5 Contributions

5.1 Différentes parties prenantes ont présenté dix contributions:

• [CWG-COP-14/3](https://www.itu.int/md/S18-CLCWGCOP14-C-0003/en): Proposition de révision de la Résolution 179 (Rév. Busan, 2014): Le rôle de l’UIT dans la protection en ligne des enfants, par la Fédération de Russie, l’Arménie, le Bélarus et le Kirghizistan.

• [CWG-COP-14/4R1](https://www.itu.int/md/S18-CLCWGCOP14-C-0004/en): Contribution de l’**Argentine.**

• [CWG-COP-14/5](https://www.itu.int/md/S18-CLCWGCOP14-C-0005/en): Contribution du UK Safer Internet Centre: *Programme scolaire Aqdar eSafe (EAU).*

• [CWG-COP-14/6](https://www.itu.int/md/S18-CLCWGCOP14-C-0006/en): Contribution de l’Internet Watch Foundation.

• [CWG-COP-14/7](https://www.itu.int/md/S18-CLCWGCOP14-C-0007/en): Contribution de l’Egypte: *Comité national pour la protection en ligne des enfants.*

• [CWG-COP-14/8](https://www.itu.int/md/S18-CLCWGCOP14-C-0008/en): Contribution de la Pologne sur la campagne d’éducation "*Je clique intelligemment".*

• [CWG-COP-14/](https://www.itu.int/md/S18-CLCWGCOP14-C-0009/en)9: Contribution des EAU: *Promotion des droits de l’enfant dans un monde numérique.*

• [CWG-COP-14/11](https://www.itu.int/md/S18-CLCWGCOP14-C-0011/en): Contribution de l’UNICEF.

• [CWG-COP-14/12](https://www.itu.int/md/S18-CLCWGCOP14-C-0012/en): Contribution de la Fondation INHOPE.

• [CWG-COP-14/13](https://www.itu.int/md/S18-CLCWGCOP14-C-0013/en): Le point sur les résultats de la consultation en ligne relative à la maîtrise des outils numériques de RErights.

# 6 Discussions

6.1 Après l’adoption de l’ordre du jour, le représentant des EAU [a présenté](https://www.itu.int/md/S18-CLCWGCOP14-C-0009/en) les activités de son pays dans le domaine de la promotion des droits de l’enfant dans un monde numérique.

6.2 Le secrétariat a fait [le point](https://www.itu.int/md/S18-CLCWGCOP14-C-0002) oralement sur les initiatives, activités, projets et partenariats relatifs à la protection en ligne des enfants.

6.3 Le délégué des EAU a ensuite demandé s’il existait un lien sur le site web de l’UIT vers un répertoire d’études de cas concrètes de pays qui pourraient être utilisées ultérieurement comme référence et s’il existait un mécanisme permettant de faire état d’activités régionales. Il a ajouté qu’il serait utile aux organisations qui dispensent des formations et prennent des initiatives de savoir ce qui existe déjà ailleurs.

6.4 Le représentant du BDT de l’UIT a fait un [exposé](https://www.itu.int/md/S18-CLCWGCOP14-C-0010/en) sur les activités du BDT relatives à la protection en ligne des enfants.

6.5 Le représentant du UK Safer Internet Center [a présenté](https://www.itu.int/md/S18-CLCWGCOP14-C-0005/en) la campagne du centre destinée à favoriser la sécurité en ligne des enfants dans les écoles. Il a aussi présenté trois rapports de recherche et a souligné la nécessité d’élaborer des politiques de sauvegarde pour les écoles et d’assurer une formation de premier ordre en matière de sécurité en ligne pour tous. Il a ensuite expliqué comment cette initiative était adaptée au contexte des EAU : éducation, culture, langue et législation.

6.6 En outre, conformément à la Résolution 179, les résultats de la consultation des jeunes en ligne sur la maîtrise des outils numériques ont été [présentés](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S18-CLCWGCOP14-C&source=RErights) par le représentant de RErights. Ces résultats indiquent que les tendances technologiques les plus courantes étaient les médias sociaux et l’Internet des objets. L’enquête a aussi révélé que les principales difficultés ayant une incidence sur la maîtrise des outils numériques par les enfants étaient: un accès inégal aux TIC, la fracture numérique et les risques pour la sécurité en ligne. D’autres éléments déterminants sont la maîtrise des outils numériques par les parents et les enseignants ainsi que la stimulation de l’esprit critique et des capacités d’évaluation des enfants. Les principaux obstacles à la maîtrise par les enfants des outils numériques sont la maîtrise limitée des enseignants et un accès insuffisant aux dispositifs. La plupart des sondés ne pensent pas que les stratégies actuelles soutiennent efficacement la maîtrise des outils numériques par les enfants. Les consultations ont permis de formuler les recommandations suivantes: 1) adopter des stratégies multi-parties prenantes; 2) favoriser les investissements dans les infrastructures; 3) assurer l’accessibilité, y compris financière; 4) élaborer un cadre de maîtrise des outils numériques; 5) activer des instruments politiques; 6) se concentrer sur les jeunes filles et les jeunes femmes; et 7) encourager les enfants à réfléchir à leur avenir numérique. A ce stade, le Président a exprimé son assentiment et a souligné qu’il était essentiel de ne pas travailler de façon isolée sur ces questions.

6.7 Le représentant du secrétariat de l’UIT a donné des précisions sur la consultation en ligne et a indiqué qu’elle devait avoir lieu avant chaque réunion du Groupe de travail du Conseil. Il a aussi souligné qu’il importait d’entendre la voix de la jeunesse et que l’UIT devait donc nouer un partenariat avec une des principales organisations travaillant avec de jeunes enfants.

6.8 Le représentant du Safer Internet Center a confirmé que la nécessité d’améliorer les capacités des enseignants était cruciale. Il a en outre souligné que la formation du personnel était généralement un point faible des programmes éducatifs car, au Royaume-Uni, les écoles passaient beaucoup plus de temps à former les parents que leur personnel.

6.9 La [contribution](https://www.itu.int/md/S18-CLCWGCOP14-C-0006/en) de l’Internet Watch Foundation a mis l’accent sur l’élimination des images en ligne d’abus sexuels sur les enfants. Au Royaume-Uni, l’organisation possède un service d’assistance qui analyse les images en ligne d’abus sexuels sur les enfants et organise des campagnes qui, entre autres, abordent le comportement sexuel des jeunes hommes en ligne. IWF crée un portail de signalement et œuvre à équiper les pays et territoires à faibles ressources d’une solution simple pour signaler les images en ligne d’abus sexuels sur les enfants. Le représentant a relevé l’importance d’une stratégie multi-parties prenantes pour la mise en œuvre de ces portails. Il a invité les participants à prendre contact avec lui ultérieurement pour échanger des renseignements sur la manière dont ces portails peuvent être créés.

6.10 Le représentant de l’Egypte [a présenté](https://www.itu.int/md/S18-CLCWGCOP14-C-0007/en) les activités menées depuis deux ans par le Comité national égyptien pour la protection en ligne des enfants. Les principales manifestations ont été l’atelier régional de l’UIT – stratégie régionale COP (2015), la Journée pour un Internet plus sûr dans le gouvernorat de Beheira (2016) et la Journée pour un Internet plus sûr dans le gouvernorat de Port-Saïd (2017). Le délégué a affirmé qu’une des grandes difficultés rencontrées était d’associer davantage d’ONG aux activités. Un autre obstacle était que les ONG disposées à s’engager dans des partenariats tendaient à ne pas se concentrer uniquement sur la sécurité en ligne des enfants. Le Comité encourage ces ONG à inclure la protection en ligne des enfants dans leurs programmes.

6.11 La délégation de la Fédération de Russie a présenté la proposition de révision de la Résolution 179 (Rév. Busan, 2014). Cette contribution a été soumise par la Fédération de Russie, la République d’Arménie, la République de Bélarus et la République Kirghize.

6.12 La [contribution](https://www.itu.int/md/S18-CLCWGCOP14-C-0008/en) d’UKE (Pologne) a porté sur la campagne éducative "Je clique intelligemment" qui vise les élèves d’école primaire, les parents et les enseignants. Les enfants apprennent à utiliser des dispositifs comme les smartphones, à faire face au cyberharcèlement et à protéger leurs informations personnelles. Ils apprennent aussi à utiliser les nouvelles technologies. La campagne a touché 41 000 enfants en Pologne en 2017, l’objectif étant d’en toucher 300 000 d’ici à 2021.

6.13 Le représentant d’INHOPE, après [avoir donné](https://www.itu.int/md/S18-CLCWGCOP14-C-0012/en) une définition du matériel pédopornographique, a indiqué que le travail de la fondation commençait une fois qu’un enfant avait déjà fait l’objet de maltraitance. L’organisation possède plusieurs réseaux dans le monde entier. Elle dispose d’un système intitulé ICCAM qui permet à des services d’assistance en ligne de recevoir, évaluer et envoyer des rapports à Interpol en vue d’une intervention. Par ailleurs, elle identifie immédiatement tout matériel déjà diffusé, mais se concentre plutôt sur la fourniture d’éléments de preuve très nouveaux dans le but de sauver des vies. INHOPE contribue à NCMEC, la plus grande base de données de contenus à caractère pédopornographique. Le représentant a relevé l’apparition d’un nombre croissant de signalements de maltraitance d’enfants de plus en plus jeunes (maltraitance d’enfants en bas âge) et a souligné l’importance de la création de réseaux de plaidoyer et de sensibilisation, en particulier dans les pays moins développés.

6.14 Après le déjeuner, le délégué de l’Argentine [a présenté](https://www.itu.int/md/S18-CLCWGCOP14-C-0004/en) les efforts réalisés par son pays pour sensibiliser la population aux dangers du harcèlement verbal, psychologique et en ligne. Plusieurs séminaires ont été consacrés au cyberharcèlement. Le représentant a aussi donné des précisions sur le concours #TodosSomosUnicos APP et en a exposé les résultats.

6.15 Le représentant de l’UNICEF [a souligné](https://www.itu.int/md/S18-CLCWGCOP14-C-0011/en) la nécessité de garantir que l’Internet n’est pas utilisé pour exploiter les enfants. Il a aussi indiqué que l’UNICEF reconnaissait qu’il restait beaucoup à faire, en particulier pour les personnes vivant dans des communautés marginalisées. Il a ensuite expliqué les sujets clés de la série de documents de travail de l’UNICEF, à savoir : protection de la vie privée et collecte de données, liberté d’expression, accès à l’information et participation, ainsi qu’accès à l’Internet. L’UNICEF a créé un groupe de travail sur l’Internet qui examine les meilleures méthodes pour protéger le droit des enfants au respect de la vie privée et à la liberté d’expression en ligne. Il s’agit d’une plate-forme menée par l’UNICEF et destinée à des entreprises et des experts. Un kit pratique à ce sujet doit être publié en mars 2018.

# 7 Résultats de la 14ème réunion du GTC-COP

7.1 Les participants sont convenus d’envoyer leurs commentaires sur le logo au secrétariat par courrier électronique.

7.2 Les participants sont convenus de la nécessité de disposer d’un répertoire en ligne des efforts réalisés par les pays. Le secrétariat examinera les différentes options envisageables en accord avec le président du Groupe.

7.3 Le président a encouragé les participants à fournir des orientations et des idées pour susciter un plus grand nombre de réponses de la part des jeunes.

7.4 Le président a recommandé une participation accrue des parties prenantes aux réunions, car ces dernières constituent une tribune unique leur permettant de partager des informations et d’échanger des résultats d’expérience.

7.5 Une proposition a été faite pour qu’il soit demandé à l’UIT de créer un lien sur son site web vers des études ou de bonnes pratiques auxquelles les parties prenantes pourraient se référer selon leurs besoins.

**Ibrahim Al Dabal (EAU)
Président du GTC-COP**